

Questionnaire de pré-visite en EHPAD

Introduction

Vous souhaitez et allez rendre visite à une personne (proche, parent...) hébergée dans un EHPAD. Un rendez-vous vous a été donné ou va l'être, signifiant que l'établissement où réside votre parent est indemne de toute contamination virale.

En effet, les visites sont suspendues lorsque l'établissement a mis en évidence la présence du virus parmi ses résidents ou son personnel ou a recensé un ou plusieurs cas de COVID confirmés.

Ce questionnaire doit vous permettre de vérifier que :

- vous n'avez pas de symptôme de la maladie Covid signifiant que vous seriez porteur du virus
- que vous ne vous êtes pas trouvé dans une situation de circulation virale importante et à fort risque de contamination.

Nous vous invitons donc à répondre régulièrement aux différents items de ce questionnaire avant de prendre rendez-vous auprès de l'EHPAD, et juste avant de vous y rendre afin d'être en mesure de reporter votre visite si votre état ne le permet pas.

Les réponses à ce questionnaire sont strictement personnelles.

Vous ne devez pas être dans la situation de sujet contact d'un cas COVID confirmé et notamment avoir été contacté par l'Assurance Maladie dans le cadre des actions de contact-tracing.

Engagement du visiteur

Il est indispensable que vous preniez connaissance du document et que vous y répondiez franchement. La protection des personnes vulnérables (dont votre parent) mais également de vous-même repose sur l'observance des recommandations et consignes.

L'établissement peut vous demander de signer une charte d'engagement reprenant les points suivants :

- Je m'engage en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de pré-visite :
 - o A reporter ma visite pour une durée minimale de 7 jours
 - o A réaliser un test RT-PCR SARS COV2 en cas de réponse positive à l'une des questions le préconisant
 - o A contacter mon médecin traitant et à suivre ses recommandations avant de pouvoir à nouveau effectuer une visite
 - o A respecter durant toute ma visite les consignes données par la personne qui m'accueillera au sein de l'établissement.

Il est précisé que ce questionnaire vous est personnel et ne doit pas être remis à l'établissement qui compte de ce fait sur votre responsabilité et votre engagement.

De même, nous vous conseillons de suivre expressément les recommandations relatives à la réalisation des tests quand ils sont estimés nécessaires et utiles pour votre protection et celle de vos proches.

I. Questionnaire portant sur votre état de santé et les signes cliniques

Le principe est d'être vigilant à tout signe clinique de **caractère inhabituel**

Signes cliniques généraux

- o avez-vous ou pensez-vous avoir de la température ?
- o L'avez-vous prise ?

Votre température ne doit pas être supérieure à 38.5°

- o avez-vous pris un médicament contenant du paracétamol, ou de l'aspirine récemment et de façon inhabituelle, en plus du traitement que vous avez d'habitude de prendre ?
- o avez-vous ressenti des frissons ou courbatures inhabituelles et indépendantes d'une activité physique occasionnelle plus intense ?
- o de même, avez-vous ressenti des douleurs articulaires inhabituelles ?
- o avez-vous ressenti une fatigue importante ?
- o avez-vous eu des signes digestifs inhabituels ?
 - Douleurs abdominales
 - Diarrhées
 - Nausées, vomissements
- o Avez-vous eu des signes respiratoires ?
 - Toux
 - Gêne respiratoire ou essoufflement lors d'une activité simple ou au repos
- o Avez-vous eu des signes ORL ?
 - Perte du goût
 - Perte de l'odorat
 - Écoulement nasal

Si ces signes **caractéristiques** sont apparus récemment, vous êtes vivement encouragés à consulter très rapidement votre médecin et à faire réaliser un test RT-PCR de détection virale.

La présence de ces signes doit vous conduire à différer la visite à votre parent dans l'EHPAD et à la reporter à une date ultérieure déterminée en fonction de votre état et du résultat du test RT-PCR avec l'avis de votre médecin traitant.

D'autres signes cliniques doivent vous alerter :

- o Des maux de tête inhabituels et pour lesquels vous auriez pris de l'aspirine ou du paracétamol
- o Sensation de malaise avec ou sans palpitations, accompagné de troubles de l'équilibre (vertiges) pouvant entraîner des chutes
- o Des signes oculaires (larmolements, picotements des yeux et des paupières), gêne oculaire
- o Des signes cutanés tels que démangeaisons, rougeurs ou bleus inhabituels

Ces signes ne sont pas caractéristiques mais nécessitent une consultation médicale, qui décidera de la nécessité de réalisation d'un test RT-PCR.

La décision d'autorisation de visite dépendra de votre état de santé.

II. Questionnaire portant sur l'évaluation d'une situation à risque

Ces questions mesurent le degré d'exposition au risque d'avoir été en contact avec le virus et donc d'être contaminé et/ou contaminant.

Vous êtes-vous trouvé dans les situations suivantes ?

- Contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec une personne atteinte du COVID 19 ou qui présentait un des signes cliniques mentionné dans les questions précédentes?
- Participation à un rassemblement de nombreuses personnes sans distanciation physique ni port de masque pendant toute la durée de l'évènement :
 - Repas de famille
 - Mariages, enterrements,
 - Gardes d'enfants.
- Participation à des activités collectives en milieu clos, comprenant plus de 10 personnes sans distanciation physique
- Déplacement en voiture avec des personnes étrangères à votre entourage habituel et sans port de masque (covoiturage)
- Transport en commun sans port de masque
- Et toute autre situation dans laquelle vous avez pu être sans port de masque en contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec une personne dont vous ignorez sa situation par rapport au virus du Covid

Si vous avez été dans l'une de ces situations, vous êtes vivement encouragés à faire un test RT-PCR.

Selon son résultat :

- la visite sera reportée s'il est positif

- S'il est négatif, la visite sera autorisée mais vous devrez appliquer strictement des gestes barrières renforcés avec votre entourage durant 7 jours suivant l'exposition au risque.

Et surveiller votre état de santé en reprenant quotidiennement ce questionnaire